

**PV de réunion du Bureau Exécutif de la LNAVb****14 novembre 2025****en visio-conférence - Zoom****Membres du Bureau Exécutif**

|                         | Acronyme | Fonction           | Présence |
|-------------------------|----------|--------------------|----------|
| Jacques MOREAU          | JMo      | Président          | X        |
| Jean Baptiste Bouhelier | JbB      | Secrétaire Général | X        |
| Nathalie PEDRETTI       | NPe      | Trésoriere         | X        |

Les présentes décisions de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

*Acronymes et symboles utilisés décrits en annexe (dernière page)*

**1) Mot du président :**

- CNL annulé car pas assez de présidents présents (juste quelques infos ont été redescendues auprès des 4 présidents disponibles par Marc Francastel, notamment sur le souhait de mettre en place la réception en manchette sur les Interdép pour les masculins),
- Message de félicitations pour le Ré Beach Club suite à leur titre européen en Grèce,
- Visio le 19/11/2025 de 11h à 12h pour faire le point sur la convention avec la classe sportive de Niort (notamment sur l'aide apportée par la ligue),
- Visio le 17/11/2025 de 10h à 11h pour les subventions du conseil régional,

**2) Validation PV du BE du 06/10/2025 :**



Validation du PV à l'unanimité.

**3) Bilan des affiliations et des licences :**

- 15.070 licences validées à date du 14/11/2025,
- + 8,09% par rapport à l'année dernière (dans les points de passage des critères de la fédération pour le programme Horizon),
- Haute significative du nombre de licences événementielles sur ce mois-ci (expliquée par les différents tournois ayant eu lieu pendant les vacances),
- Actuellement à 126 clubs affiliés pour cette saison,

**4) Point financier :**

Bilan jusqu'au 31/08/2025. Pour un premier regard sur le document, on constate que l'écart par rapport à l'année précédente est lié à la facturation des licences en attente (qui sera faite pour rappel en décembre).  
Au 31/08, nous sommes à +78K€, mais avec encore quelques grosses factures à régler (CREPS, arbitrage, etc.)

**5) Gestion du stockage de données :**

Faire le point avec Jonathan pour mettre en place un Google Drive (utilisé précédemment entre Nathalie et Cécile), de manière que les salariés ainsi que le BE puissent y avoir accès. Voir si la solution est satisfaisante en termes de sécurité pour les documents.



Accord pour passer sur un abonnement Google one permettant de réduire les coûts par rapport au NAS.

**6) Point sur les Interdép :**

2 réunions pour éviter les problèmes de disponibilités (absence cependant des comités du 24, 47 et 19).

Titouan s'est bien emparé du sujet et a déjà donné le cadre de la formule sportive.

Les 2 journées prévues seront centrées au niveau de la région et il y aura 2 catégories : accessit et développement :

- Accessit permettra de jouer les qualifications pour les Volleyades
- Développement servira au développement des comités

Chaque délégation doit se présenter avec un arbitre. En cas de non-respect, l'aide prévue par délégation ne sera pas attribuée au comité. Pour rappel, la catégorie arbitre jeune peut aller jusqu'à 21 ans. Les comités devront donc faire le nécessaire pour respecter l'obligation d'un arbitre par délégation.

La première journée se déroulera le 14 février, et les comités devront confirmer leur présence début janvier. La 2<sup>e</sup> journée aura lieu le 18 avril.

Les techniciens ont observé que les départements ont bien un nombre suffisant de jeunes par catégorie de manière à envoyer à minima au moins une délégation.

Il faudra faire le point avec Titouan concernant les dotations pour cette année (quelque chose de cohérent).

## 7) Point arbitrage :

Il ressort que suite aux règlements des arbitres, la ligue indemnise plus qu'elle ne perçoit de la part des clubs en provisions. Etant donné que les clubs ne font que provisionner la somme, on doit arriver à un équilibre à la fin de la saison sportive entre les sommes perçues, et les sommes versées. Le problème vient des matchs en couplage lorsqu'il y a un match de pré-nationale et un match de régionale. Normalement, c'est le club qui fournit le 2<sup>nd</sup> arbitre sur un match de régionale. Cependant, il apparaît que sur les couplages, le club ne paie pas l'arbitre comme prévu, et que c'est la ligue qui fait le règlement. Les clubs ne provisionnent cependant pas ces cas de figures.

La ligue va demander la régularisation auprès des 10 clubs concernés afin de régler les sommes dues (environ 4.000€). Il faudra rajouter dans le synoptique la facturation après la fin de la saison (vers mi-mai) pour ces couplages.

Un courriel va aussi être adressé à l'ensemble des clubs de la possibilité de facturation en fin d'année pour ces matchs

de couplage où la ligue aura fourni le 2<sup>e</sup> arbitre. 

## 8) Points divers :

- Pour donner suite à la réception des bourses pour les sportifs de haut niveau, nous n'avons rien reçu pour les sportifs du pôle Beach. Il faudrait faire le point avec ce dernier afin de vérifier que les dossiers ont bien été fait.
- Une demande de mutation exceptionnelle a été formulée auprès de la ligue. Le cas invoqué ne rentre pas dans le cadre règlementaire pour une demande exceptionnelle (3 possibilités seulement). L'intéressé va être informé



qu'il peut formuler une demande directement auprès de la fédération.

- Remontée de la part de Sylvie indiquant que sa charge de travail a été absorbé au niveau de la comptabilité et qu'elle n'a plus forcément suffisamment de travail pour 2,5 jours de travail par semaine   
⇒ La volonté du BE serait plus sur une diversification des missions qu'une diminution du nombre d'heures   
⇒ Faire le point avec Jonathan pour donner suite à l'entrevue qu'il y a eu avec Sylvie
- Point sur la période des vacances de Noël :  
⇒ Possibilité de fermer les bureaux du 23/12 au 04/12 (avec message d'absence renvoyant vers membres du BE)



Prochaine réunion : Lundi 8 décembre à 20h30 en VISIO

---

|  |  |
|--|--|
| Le Secrétaire Général<br>de la Ligue Nouvelle Aquitaine<br>Jean Baptiste Bouhelier | Le Président<br>de la Ligue Nouvelle Aquitaine<br>Jacques Moreau |
|--|--|

**ANNEXE**

**Acronymes utilisés :**

BE : Bureau Exécutif

Pr : Président

SG : Secrétariat Général

TrG : Trésorière Générale

**Symboles utilisés :**



Décision prise



Décision à prendre



Action à mener



En charge de l'action



Communication externe à faire